



**Démarche en ligne – Permis de conduire
Fabrication d'un nouveau permis → Fin de validité**

Dans quel cas?

Permis avec date de fin de validité signalée (exemples : catégorie lourde, transport en commun etc.).

Démarches à réaliser

- Connectez-vous sur le site « ants.gouv.fr »
- Créez votre compte personnel ou connectez-vous avec la connexion France Connect :
⇒ Impôts : N°fiscal et mot de passe ; Ameli : N°sécurité sociale et mot de passe ; ...
- Cliquez sur « Nouvelle demande » à droite de l'écran

- Une fois connecté vous devez aller dans la rubrique « Permis de conduire »
- Cliquez sur « Demander la fabrication de votre permis de conduire »
- Puis sur « Perte, vol, détérioration, fin de validité ou changement d'état-civil »
- Commencez votre démarche

Pièces justificatives

- ❶ Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport)
- ❷ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, électricité, impôts, téléphone)
(si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faut fournir une attestation d'hébergement ainsi qu'une photocopie de la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant)
- ❸ Permis de conduire déjà obtenu
- ❹ Une photo d'identité numérique ou au format papier (dans ce cas de figure, vous devrez télécharger, imprimer et envoyer le formulaire de dépôt photo-signature à l'adresse inscrite sur ce dernier). La photo doit être récente (moins de 6 mois) et ne peut être celle utilisée pour la délivrance du dernier permis.
- ❺ Pour une demande de catégorie du groupe lourd, suite à une intervention chirurgicale ou si le titre est soumis à un avis médical :
l'avis médical délivré par un médecin agréé ou par la commission médicale.